

Pandémie: Saint-Bruno et la grande région de Montréal passent au rouge, le niveau d'alerte maximale

Le Premier du Québec François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux Christian Dubé et du directeur national de santé publique Horacio Arruda, a annoncé qu'à partir de jeudi la grande région de Montréal (4 millions de personnes , 182 municipalités) passera au palier **ROUGE** pour 28 jours.

«On est tous dans le même bateau et si on veut arriver à bon port, il faut tous travailler ensemble. J'ai été moi-même entrepreneur, c'est pas drôle ce qu'on annonce aujourd'hui... Je ne le ferait pas si ce n'était pas pour protéger les Québécois (...) On doit prendre des décisions difficiles.»
François Legault

Les bars, restaurants, salles de spectacles, cinémas et autres lieux de rassemblement seront fermés à l'exception des lieux de culte (25 personnes à la fois maximum). Mais bonne nouvelle, les commerces demeureront ouverts y inclus les centres commerciaux , les salons de coiffures et d'esthétique, les salles de conditionnement physique et les gym.. Les grands et petits rassemblements seront interdits ainsi que de recevoir des invités chez soi. Par conséquent, seules les personnes vivant à une même adresse pourront, sauf exception (ex. plombier), se retrouver ensemble. Il sera tout de même permis aux personnes âgées en CHLD, RPA ou à domicile (mais en

perte d'autonomie) de recevoir un proche aidant.

Toutes les écoles demeureront ouvertes sauf avis contraire.
Les déplacements entre régions ne sont pas, pour le moment, interdits, mais fortement déconseillé.

Le Premier-ministre a aussi annoncé que des mesures de soutien financier seront offertes aux entreprises concernées.



Palier 4 – Alerte maximale

Le Palier 4 – Alerte maximale applique de manière ciblée des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu'à faire cesser les activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant autant que possible un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie.

Mesures intermédiaires en vigueur

À domicile (maison et chalet)	Interdits: visiteurs d'une autre adresse Acceptés: un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules proches aidants, personnes offrant service ou soutien main d'œuvre pour travaux prévus
--	---

CHSLD, RPA et RI	Visites à des fins humanitaires Visites de proches aidants (<i>1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD</i>)
Rassemblements privés	Interdits
Activités organisées dans un endroit public	Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (<i>maximum de 25 personnes et tenue d'un registre</i>)
Déplacements interrégionaux	Non recommandés vers une zone verte, jaune ou orange et à l'extérieur du Québec (<i>sauf déplacements essentiels, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises</i>)
Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur	Salles de spectacle, cinémas, théâtres, bibliothèques et musées fermés
Restaurants	Salles à manger fermées Livraison et mets pour emporter seulement
Bars, brasseries, tavernes, casinos	Fermés
Entreprises, commerces et boutiques	Ouverts
Services professionnels et de santé en cabinet privé	Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
Soins personnels et esthétiques	Maintien des services
Organismes communautaires	Maintien des services

Source Gouvernement du Québec

Alain Dubois